



**Dossier Technique et Financier
additionnel**

PROGRAMME D'ETUDES ET D'EXPERTISES

(PEE)

RDC1015311

Table des matières

Acronymes	3
Fiche d'intervention	4
1 Résumé Exécutif	6
2 Contexte – Objet – Contenu	7
2.1 Contexte et justification	7
2.2 Objet et contenu.....	7
3 Orientations stratégiques	10
3.1 Bénéficiaires	10
3.2 Nature et axes d'intervention.....	10
3.3 Partenaires institutionnels	10
3.4 Synergie et complémentarité	11
4 Modalités d'exécution	11
5 Thèmes transversaux & Enjeux internationaux	13
5.1 Changement climatique et Environnement	13
5.2 Genre	13
5.3 Digitalisation et NTIC	14
5.4 Gouvernance	14
5.5 VIH/SIDA – COVID 19	15
6 Ressources	15
6.1 Budget total adapté.....	16
6.2 Planification financière	17

Acronymes

ATI	Assistant Technique International
COMPAR	Comité des Partenaires
COFIL	Comité de pilotage
Enabel	Agence belge de développement
DTF	Dossier Technique et Financier
FEE	Fonds d'Etudes et d'Expertises
M&E	Monitoring and Evaluation
MINCIR	Ministère de la Coopération Internationale
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication
PEE	Programmes d'Etudes et d'Expertises
PIC	Programme Indicatif de Coopération
PNSD	Plan National de la Stratégie de Développement
PRECOB	Programme de Renforcement des Capacités organisationnelles par l'Octroi des Bourses
UAGP	Unité d'Appui à la Gestion du Programme
RESREP	Représentant Résident Enabel
RDC	République Démocratique du Congo
SG	Secrétaire Général
SMCL	Structure Mixte de Concertation locale
UCAG	Unité Conjointe d'Appui à la Gestion

Fiche d'intervention

Intitulé de l'intervention	Programme d'Etudes et d'Expertises
Code de l'intervention	RDC1015311
Localisation	Kinshasa-Secrétariat général à la Coopération internationale
Budget total	Contribution belge : Selon le DTF original : 6.234.196 EUR (dont 2.234.296 reliquat + 4.000.000 nouveau) Suite à la décision du COMPAR (03/2020) : +4 millions soit 10. 234.196 EUR
Institution partenaire	Ministère de la Coopération Internationale, Intégration régionale et Francophonie
Date de début de la Convention spécifique	19/07/2012
Date prévue de fin d'exécution	31/12/2022
Date de fin de la Convention spécifique	18/06/2023
Durée	De la convention spécifique Selon le DTF : 72 mois, jusqu'à 18/07/2018 Selon l'échange de lettre de février 2019 jusqu'à 18/07/2020 Selon la période de transition : 131 mois, jusqu'à 18/06/2023
Groupes cibles	Institutions publiques congolaises
Impact	Contribuer à la mise en œuvre des PICs 2010-2013 & 2014-2015 en cours d'exécution et à la préparation des futurs PICs.
Outcome	Renforcer les capacités des institutions publiques congolaises impliquées en priorité dans les secteurs et les zones de concentration géographique d'intervention des PICs en cours.
Outputs	La mise en œuvre des stratégies et programmes, décrits dans les Programmes de Coopération belgo-congolaise et plus généralement dans le Plan National Stratégique de Développement¹ (PNSD) de la République Démocratique du Congo, est facilitée.
	La mise en œuvre, en priorité dans les secteurs de concentration et des approches transversales actualisées dans les documents de politique prioritaire des deux Etats est facilitée.
	La réalisation des Programmes de Coopération en exécution et la préparation des Programmes suivants sont facilitées.
	La mise en œuvre des programmes de renforcement de la gouvernance, en particulier de renforcement des systèmes nationaux de gestion financière, de gestion des marchés publics, de gestion des ressources humaines, de planification et de suivi-évaluation est facilitée.

¹ Programme du Quinquennat du Président de la République – Programme (15 piliers) du Gouvernement.

1 Résumé Exécutif

Les PIC 2010-2013 & 2014-2015 ont défini les zones géographiques de concentration des actions de la coopération belgo-congolaise ainsi que les domaines prioritaires d'intervention, à noter (i) l'agriculture, couplé au désenclavement, (ii) l'enseignement technique, professionnel et emplois, (iii) la santé.

Des thèmes transversaux ont été identifiés dans ce cadre : (i) Egalité des droits et des chances entre les hommes et les femmes, (ii) Respect du droit des enfants, (iii) Gouvernance, (iv) Gestion durable de l'environnement et (v) VIH/SIDA.

Deux Interventions multisectorielles ont été adjointes à la mise en œuvre des PICs : le Programme Bourses - PRECOB et le Programme d'Etudes et d'Expertises - PEE.

Le PEE a pour objectif de financer les missions d'études et d'expertise en lien direct avec les domaines d'intervention ainsi que les thèmes transversaux précités. Il se fonde dans ses actions sur tout le contour évolutif des paradigmes du développement international auquel les politiques et programmes des Etats partenaires ne manquent pas de s'adosser.

Le DTF confirme le financement des études et la mise à disposition d'expertises dans les trois domaines 'prioritaires'.

Il met à jour les thèmes transversaux au regard des concepts et approches relatifs aux enjeux du développement mondial selon les tendances génériques. Il est mis en exergue (i) le changement climatique et environnement, (ii) l'équité du genre, (iii) la digitalisation et NTIC, (iv) la gouvernance, judiciaire ou financière afin qu'une orientation préférentielle y soit attachée.

Pour rappel, les PICs insistent bien sur le fait que les 2 gouvernements s'accordent pour continuer à améliorer la bonne gouvernance, condition nécessaire pour garantir l'efficacité et la durabilité des résultats des interventions de la Coopération belgo-congolaise. Et ceci a été confirmé lors de la visite de la Première ministre belge et du Ministre de la Coopération en février 2020.

Le manuel des procédures en vigueur met en avant l'initiative libre des institutions bénéficiaires à postuler pour financement. La recommandation du DTF additionnel est une revisitation (partielle ou complète) du processus de manière à obtenir une canalisation sélective à travers des appels à soumission ouverts selon des critères précis prédéfinis pour les missions d'études. Le nouveau processus inclura la promotion du dialogue interinstitutionnel pour faciliter des appuis en expertises ciblés.

La poursuite des prestations du PEE sera mise à profit pour capitaliser dans le cadre du prochain PIC une approche basée sur la théorie de changement afin de conformer ainsi sa structuration aux principes M&E adoptés par Enabel. La courte durée de la prolongation n'est point propice pour investir dans la collecte de données pour élaborer un cadre logique, une baseline et des indicateurs de changement. Toutefois,

le PEE est tenu de construire un cadre de mesures de performances opérationnelles et d'enquête d'impact.

2 Contexte – Objet – Contenu

2.1 Contexte et justification

Le « Programme d'Etudes et d'Expertises » (PEE) s'inscrit dans le cadre des accords bilatéraux entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo, précisément le Programme Indicatif de Coopération (PIC 2010-2013). La Convention Spécifique du PEE, signée à la date du 19 juillet 2012 pour une durée initiale de 72 mois, a porté un budget de 4 millions d'euros, augmenté du solde du Fonds d'études et d'expertises clôturé sur un montant de 2.234.196 €.

Le PEE a fait l'objet d'une revue finale en juin 2018 laquelle a fourni les recommandations précises suivantes :

Recommandations aux partenaires d'ici au 18 juillet 2018 :

- Maintenir le PEE/FEE en tant qu'outil flexible dans le cadre de la coopération bilatérale en RDC : prolongation rapide par la signature d'une nouvelle Convention Spécifique d'une durée de 3 ans ;
- Redéfinir les modalités d'intervention, en partant de l'analyse des plus-values à rechercher (*voir Annexe 7 qui fournit un premier aperçu théorique des plus-values potentielles à considérer pour un tel instrument d'intervention complémentaire de la coopération bilatérale*) ;
- Définir les axes et approches de ciblage stratégique en vue de générer suffisamment de synergies et de stimuler l'émergence d'une masse critique indispensable à l'efficacité, l'impact et la durabilité ;

Il s'en est suivi une première prolongation (+36 mois) sans ajout budgétaire. Puis, plus tard, à la faveur de la relance actée entre les Etats partenaires en décembre 2019 établissant un Programme de transition couvrant tous les secteurs, il a également été décidé de maintenir opérationnel, le PEE en tant qu'outil jugé flexible et pertinent. D'où, une échéance de la Convention Spécifique reculée au 18 juin 2023 et un supplément budgétaire de 4.0 Millions d'Euros.

Le présent DTF doit répondre à une actualisation du DTF original, notamment sur base des recommandations de la revue finale telles que validées par les deux Parties.

2.2 Objet et contenu

	DTF original	DTF additionnel
Groupes cibles	Institutions publiques congolaises	Institutions publiques congolaises
Impact	Contribuer à la mise en œuvre des PIC 2010-2013 à la préparation des futurs PICs entre la RDC et le Royaume de Belgique.	Contribuer à la mise en œuvre des PICs 2010-2013 & 2014-2015 en cours d'exécution et à la préparation des futurs PICs.
Outcome	Renforcer les capacités des institutions publiques congolaises impliquées en priorité dans les secteurs et les zones de concentration géographique du programme de coopération.	Renforcer les capacités des institutions publiques congolaises impliquées en priorité dans les secteurs et les zones de concentration géographique d'intervention des PICs en cours.
Outputs	La mise en œuvre des stratégies et programmes, décrits dans les Programmes de Coopération belgo-congolaise et plus généralement dans le Document de la Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR _{P2}) de la République Démocratique du Congo, est facilitée.	La mise en œuvre des stratégies et programmes, décrits dans les Programmes de Coopération belgo-congolaise et plus généralement dans le Plan National Stratégique de Développement² (PNSD) de la République Démocratique du Congo, est facilitée.
	La mise en œuvre, en priorité dans les secteurs de concentration et des approches transversales décrites dans les PICs est facilitée.	La mise en œuvre, en priorité dans les secteurs de concentration et des approches transversales actualisées dans les documents de politique prioritaire des deux Etats est facilitée.
	La réalisation des Programmes de Coopération en exécution et la préparation des Programmes suivants sont facilitées.	La réalisation des Programmes de Coopération en exécution et la préparation des Programmes suivants sont facilitées.
	La mise en œuvre des programmes de renforcement de la gouvernance, en particulier de renforcement des systèmes nationaux de gestion financière, de gestion des marchés publics, de gestion des ressources humaines, de planification et de suivi-évaluation est facilitée.	La mise en œuvre des programmes de renforcement de la gouvernance, en particulier de renforcement des systèmes nationaux de gestion financière, de gestion des marchés publics, de gestion des ressources humaines, de planification et de suivi-évaluation est facilitée.

² Programme du Quinquennat du Président de la République – Programme (15 piliers) du Gouvernement.

La mise en œuvre des principes de l'efficacité de l'aide tels que définis dans la Déclaration de Paris (2005), dans la Déclaration d'Accra (2008) et Busan (2011) est facilitée.

Les moyens de mise en œuvre des principes de l'efficacité de l'aide tels que définis dans la Déclaration de Paris (2005), dans la Déclaration d'Accra (2008) et Busan (2011) **actualisés dans le Partenariat mondial pour le développement durable sont renforcés. (ODD 17).**

3 Orientations stratégiques

3.1 Bénéficiaires

L'article 2 de la Convention spécifique ci-dessous repris est dès lors adapté comme plus bas indiqué.

Article 2 : Institutions bénéficiaires

Les institutions bénéficiaires du programme sont **en priorité** les institutions publiques congolaises directement impliquées dans la mise en œuvre du PIC 2010 – 2013, dans les trois secteurs de concentration du PIC 2010 –2013 et ceux dont la coopération belge se retire mais dans lesquels elle garde une présence via la coopération déléguée et **en priorité** dans les zones de concentration géographique prévues dans le PIC 2010 – 2013.

Toute institution publique congolaise peut toutefois bénéficier du programme, pour autant que les activités pour lesquelles un financement est demandé répondent à l'un des objectifs du programme, tels que définis à l'article 1.2.

Les institutions bénéficiaires du programme sont en priorité les institutions publiques congolaises directement impliquées dans la mise en œuvre des PIC 2010–2013 & 2014-2015, dans les secteurs des interventions en cours d'exécution, et en priorité dans les zones de concentration géographique prévues dans le PIC 2010 – 2013.

Toute institution publique congolaise peut toutefois bénéficier du programme, pour autant que les activités pour lesquelles un financement est demandé répondent à l'un des objectifs du PEE, tels que précisés au point 2.2 (page 7).

3.2 Nature et axes d'intervention

Les nature et axes d'intervention ne sont pas modifiés. Cependant, au regard du déséquilibre constaté dans les prestations antérieures, à savoir, une seule mise à disposition d'experts a été réalisée³, des modalités devront être examinées pour inciter à cette pratique d'accompagnement de proximité des Institutions dont la réforme ou la restructuration est impérative.

3.3 Partenaires institutionnels

L'ancrage institutionnel du PEE demeure le Secrétariat Général à la Coopération internationale. Les Institutions congolaises membres du COMPAR tel que constitué dans les PIC en cours d'exécution sont les premiers partenaires du PEE. Toutefois, en cas de besoins, les Parties se disposent d'un commun accord à convier un organisme étatique ou paraétatique tiers pour des fins dûment concertées.

³ Un expert au cabinet du Ministres des Transports et Voies de Communication pour une durée de 4 ans.

3.4 Synergie et complémentarité

3.4.1 Vulgarisation

Jusqu'à présent la vulgarisation de l'outil PEE s'est orientée vers les institutions bénéficiaires des secteurs prioritaires aux niveaux central et provincial. Si cette approche permet l'augmentation du nombre de requêtes, elle ne paraît s'accompagner d'une progression qualitative vers l'atteinte des résultats visés par le PEE.

Un plan de communication sera élaboré avec pour finalité d'élargir le spectre des entités ciblées. Il s'agira d'accroître auprès des Interventions Enabel, des ONG impliquées dans les secteurs de concentration, prioritairement de la coopération belge, l'appropriation effective des facilités que l'outil est susceptible d'apporter dans l'amélioration qualitative de la gouvernance d'un secteur.

Le PEE étant aligné sur la convergence des orientations politiques de deux Etats, le contenu des communications veillera à en tenir compte.

3.4.2 Complémentarité avec les autres Interventions Enabel

En amont et en aval, des initiatives des administrations partenaires, particulièrement au niveau provincial, des liens seront tissés avec les Interventions Enabel dès lors qu'elles sont présentes.

En partant du niveau central, vu le bénéfice de la proximité PEE – PRECOB, l'Intervention PRECOB veillera à relayer les missions d'études ou d'expertises pour faire des mises à niveau et répondre au déficit des compétences identifié, en particulier dans les administrations des secteurs prioritaires. En particulier, les Directions des Etudes et Planification seront ciblées par PRECOB afin qu'elles parviennent à répondre aux éventuels appels à soumissions mais aussi à les mettre en capacité de participer à la pré-validation des requêtes émanant du niveau provincial ou des autres Directions de leur secteur.

4 Modalités d'exécution

L'organisation de l'Intervention, son pilotage et sa gestion demeurent inchangées.

L'UAGP - Unité d'Appui à la Gestion constituée d'un Intervention Manager (national) sous contrat Enabel et d'un Gestionnaire du Programme désigné par le Ministère de la Coopération internationale sur avis de non-objection de Enabel est chargée de proposer au Comité de pilotage un manuel de procédures réaménagé à ses différents maillons, à savoir réception - traitement - validation - mise en œuvre des initiatives des bénéficiaires ciblés. Un gestionnaire de convention de subsides et un responsable administratif et financier compléteront l'équipe actuelle. Ils travailleront à 50% sur PEE et 50% sur PRECOB.

Le nouveau manuel devra répondre aux impératifs suivants : recherche d'impact, inclusivité des bénéficiaires éligibles, célérité dans la mise en œuvre des requêtes, efficacité/impartialité/objectivité dans la validation des requêtes.

5 Thèmes transversaux & Enjeux internationaux

Les thèmes transversaux ne sont pas nouveaux mais ils sont ci-après repris dans une perspective qui rejoint les défis de développement tels qu'identifiés sur le plan international dans le cadre des ODD.

Il est question de mettre en relief les convergences en matière de conceptualisation, de définition des orientations stratégiques, ou de conduite des actions reconnues prioritaires et impératives par les deux Etats, car, à défaut, aucun développement ni substantiel ni durable ne pourrait être escompté.

Le PEE ne peut répondre à toutes ces questions de manière complète mais est considéré, en raison de sa flexibilité comme devant servir d'outil intégrateur et/ou catalyseur dans le changement d'approche dans la mise en œuvre des actions de développement au niveau de l'Etat partenaire quels que soient les domaines.

5.1 Changement climatique et Environnement

Une sensibilisation des administrations sectorielles sur le défi du changement climatique et l'appel à la résilience sera menée, le cas échéant en synergie avec le PRECOB en vue d'obtenir la formulation des politiques réalistes ou de propositions d'actions concrètes.

La gestion de l'eau et la protection des sources ou nappes d'eau, la promotion d'une vision d'un développement agricole respectueux de l'environnement sont des thématiques encouragées.

Dans les zones d'intervention, l'accompagnement des services d'aménagement de territoire dans l'élaboration de plans de développement urbain pourrait être mené en vue de réduire les risques de pollution dans et par les villes mal conçues. En même temps, tout ce qui contribue à l'amélioration des conditions de vie (accès à l'eau potable, énergie, habitat décent, scolarité, soins de santé) en milieu rural sera examiné et recherché pour limiter les déplacements des populations vers les centres urbains.

Le PEE incitera autant que possible la RDC à être en avant-plan pour jouer pleinement son rôle sur le plan international en raison de son potentiel hydrologique et de son bassin forestier mais aussi à défendre conséquemment au mieux ses intérêts. Le cas échéant, une prestation d'expert (ou cabinet d'experts) en appui stratégique au niveau des administrations provinciales et centrale, de la Primature ou de la Présidence sera envisagée.

5.2 Genre

En tout premier plan, il est recommandé une collecte des données désagrégées par sexe pour permettre d'apprécier le rapport homme/femme dans les actions financées par le Programme, quel qu'en soit le secteur. A chaque réunion du Comité de pilotage du PEE, l'UAGP rendra compte de la disparité genre tant du point de vue de bénéficiaires finaux des prestations que du point de vue des acteurs intermédiaires.

L'UAGP indiquera au COPIL les mesures correctrices envisagées, qui pourraient inclure des conditionnalités de financement. C'est une voie de conserver en instance de haut-niveau la thématique de la promotion de l'équité de genre.

En second plan, le PEE est invité en association avec PRECOB à interagir avec les instances ayant en charge la compétence de la promotion de l'équité du Genre dans les administrations provinciales et centrale ainsi qu'au niveau de la Primature et de la Présidence dans le but de consolider des mécanismes efficaces de réduction des inégalités entre les sexes.

5.3 Digitalisation et NTIC

Dans le cadre de la restructuration organique de l'administration publique congolaise, il a été instauré quatre (4) Directions principales, dites standard et dont le fonctionnement, l'organisation et les effectifs (poste, profil, nombre, compétences) ont été clairement établis. Il s'agit de (i) Direction Administration et Finances - DAF, (ii) Direction des Ressources Humaines - DRH, (iii) Direction des Etudes et Planification – DEP, (iv) Direction d'Archivage et de NTIC - DANTIC.

En association avec PRECOB, le PEE contribuera au déploiement adéquat DANTIC au sein des administrations des secteurs de concentration de la coopération (Agriculture, Développement rural, EPST) dans une perspective de fonctionnalité effective entre les niveaux central et provincial.

Les interventions seront orientées avec le souci d'une capitalisation qui permet, à brève échéance, l'extrapolation des expériences vers les autres secteurs.

5.4 Gouvernance

L'ambition affichée de la RDC à travers ses principaux organes (Présidence et Primature) est d'améliorer la mobilisation des ressources domestiques, en élargissant notamment l'assiette fiscale, en vue d'assurer le financement adéquat du PNSD et d'accroître la résilience de l'économie nationale face aux chocs exogènes.

Il est entre autres préconiser les actions suivantes : (i) lutte contre le coulage des recettes, l'évasion et la fraude fiscale ; (ii) mise en place la chaîne de la recette ; (iii) limitation stricte de l'octroi des exonérations dérogatoires ; (iv) mise en circulation des imprimés de valeur sécurisés ; (v) mise en place du réseau des comptables publics et de la comptabilité à partie double ; (vi) informatisation (dématérialisation) du système fiscal en matière de déclaration et de perception des impôts pour plus d'efficacité du système fiscal ; etc.

Dans une approche de redevabilité mutuelle, le PEE se disposera à procéder à une mise à disposition d'expertise permanente ou perlée au sein des instances compétentes pour assurer l'adoption des stratégies et actions idoines à travers un régime fiscal efficient.

5.5 VIH/SIDA – COVID 19

La santé est un domaine prioritaire. Vu l'urgence, les fonds alloués à la santé prendront en compte dans leur approche, une participation au plan de riposte contre la pandémie du Coronavirus covid-19.

6 Ressources

La contribution belge additionnelle est de 4 millions d'Euros sur un solde de 1.600.580 Euros au 31/03/2020, engagements non compris.

6.1 Budget total adapté

	Code Navision: RDC1015311	BUDGET INITIAL	BUDGET ADDITIONNEL	BUDGET TOTAL	% d'Augmentation
	Objectif spécifique	4.515.393	3.131.088	7.646.481	69%
A	Etudes	1.879.690	0	1.879.690	0%
B	Expertises :	1.181.161	0	1.181.161	0%
D	VULGARISATION DU PROGRAMME	75.000	100.000	175.000	133%
E	ETUDES / EXPERTISES (EE) - prolongation PEE à partir du 01/2019	1.379.542	3.031.088	4.410.630	220%
E_01	Etudes/Experts en lien avec le secteur ETFP	258.344	201.656	460.000	78%
E_02	Etudes/Experts en lien avec le secteur Pistes et bacs	258.344	201.656	460.000	78%
E_03	Etudes/Experts en lien avec le secteur Agriculture	258.344	256.904	515.248	99%
E_04	Etudes/Experts en lien avec le secteur Santé	258.344	353.116	611.460	137%
E_05	Etudes/Experts en lien avec un Thème transversal ou Enjeu international	111.166	876.623	987.789	789%
E_06	Etudes/Experts en lien avec la préparation et réalisation d'un PIC	50.000	250.000	300.000	500%
E_07	Etudes/Experts en lien avec la Gouvernance	100.000	719.445	819.445	719%
E_08	Etudes/Experts en lien avec l'efficacité de l'aide	85.000	71.688	156.688	84%
E_09	Frais de sélection et validation	0	100.000	100.000	NA
X	Réserve budgétaire (max 5% * total activités)	0	135.000	135.000	NA
Z	Moyens généraux	1.718.803	733.912	2.452.715	43%
Z_01	Z 1 : Frais de personnel	1.324.618	472.568	1.797.186	36%
Z_02	Z 2 : Investissements	91.036	75.013	166.049	82%
Z_03	Z 3 : Frais de fonctionnement	248.965	88.029	336.994	35%
Z_04	Z 4 : Audit et Suivi et Evaluation	53.630	98.303	151.933	183%
Z_09	Z9 : Frais de conversion	554	0	554	0%
	TOTAL	6.234.196	4.000.000	10.234.196	64%

6.2 Planification financière

Code Navision: RDC1015311	SOLDE BUDGETAIRE	BUDGET ADDITIONNEL	BUDGET PROGRAMME SUR LES PROCHAINES ANNEES	ANNEE 1 (2020)	ANNEE 2 (2021)	ANNEE 3 (2022)	ANNEE 4 (2023)
Objectif spécifique	1.456.695	3.131.088	4.587.783	1.186.500	1.992.215	1.409.068	0
Etudes :	46.068	0	0				0
Expertises:	200.000	0	0				0
VULGARISATION DU PROGRAMME	-12.217	100.000	87.783	37.500	30.283	20.000	
ETUDES / EXPERTISES (EE) - prolongation PEE à partir du 01/2019	1.222.844	3.031.088	4.500.000	1.149.000	1.961.932	1.389.068	0
Etudes/Experts en lien avec le secteur ETFP	258.344	201.656	460.000	125.000	175.000	160.000	
Etudes/Experts en lien avec le secteur Pistes et bacs	258.344	201.656	460.000	190.000	170.000	100.000	
Etudes/Experts en lien avec le secteur Agriculture	243.096	256.904	500.000	150.000	200.000	150.000	
Etudes/Experts en lien avec le secteur Santé	246.884	353.116	646.068	340.000	200.000	106.068	
Etudes/Experts en lien avec un Thème transversal ou Enjeu	-7.691	876.623	1.068.932	92.000	593.932	383.000	
Etudes/Experts en lien avec la préparation et réalisation d'un PIC	50.000	250.000	300.000	80.000	160.000	60.000	
Etudes/Experts en lien avec la Gouvernance	95.555	719.445	815.000	108.000	347.000	360.000	
Etudes/Experts en lien avec l'efficacité de l'aide	78.312	71.688	150.000	32.000	58.000	60.000	
Frais de sélection et validation	0	100.000	100.000	32.000	58.000	10.000	
Réserve budgétaire (max 5% * total activités)	0	135.000	135.000				135.000
Moyens généraux	143.885	733.912	877.797	241.596	249.300	297.800	89.101
Frais de personnel	95.687	472.568	568.255	120.300	197.500	197.500	52.955
Investissements	8.987	75.013	84.000	57.500	14.500	12.000	
Frais de fonctionnement	33.468	88.029	121.496	36.496	32.000	32.000	21.000
Audit Suivi & Evaluation Capitalisation	4.697	98.303	103.000	27.000	5.000	56.000	15.000
Frais de conversion	1.046	0	1.046	300	300	300	146
TOTAL	1.600.580	4.000.000	5.600.580	1.428.096	2.241.515	1.706.868	224.101